



BP RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

Voies de formation

- ☒ Apprentissage
- ☒ Formation professionnelle
- ☒ VAE

Métiers visés

Chef d'entreprise agricole ;
Salarié hautement qualifié ;
Gérant d'exploitation ; Chef de culture ; Agriculteur ; Producteur ; Éleveur

Contenu de la formation

L'apprenant est capable de gérer des cycles de production végétales ou animales grâce à sa connaissance de l'écosystème de l'agriculture.

Son rôle consiste à piloter le système de production, préserver et améliorer les sols de la biodiversité, que commercialiser les produits et services agricoles.

Il assure le développement de son entreprise sur son territoire. Il peut être amené à gérer une équipe de salariés.

Objectifs

Piloter stratégiquement une entreprise agricole
Préparer et améliorer les sols et la biodiversité
Valoriser des produits alimentaires et non alimentaires
Organiser son travail et gérer ses ressources
Gérer l'administration de l'entreprise agricole

Modalités et moyens pédagogiques

- Supports de formation
- Salles de cours et informatique
- Ateliers
- Pratiques professionnelles sur site ou en extérieur
- Visites d'entreprises
- Réunions techniques professionnelles
- Interventions de partenaires professionnels

En savoir plus. Consulter nos indicateurs de performances directement sur notre site web.

Cadre de formation	En apprentissage	En formation professionnelle
Prérequis	Être âgé de 16 à 29 ans Pas de limite d'âge pour une personne reconnue travailleur handicapé Être titulaire d'un diplôme de niveau 3	Être âgé de 18 ans
Conditions d'admission	Avoir un maître d'apprentissage Satisfaire à un entretien individuel de positionnement	Satisfaire à un entretien individuel de positionnement
Durée	2 ans soit 27 semaines en centre, reste du temps en entreprise	1 an soit 880h en centre, 350h en entreprise
Évaluation	Tout au long de la formation sous forme de pratiques explicitées et d'entretien d'explicitation	

Modalités du parcours de formation / Validation de blocs de compétences

- 5 Unités Capitalisables Nationales, 2 Unités Capitalisables Régionales

Chaque UC correspond à un bloc de compétences. Diplôme obtenu sous réserve de l'obtention de la totalité des Unités Capitalisables. Possibilité de valider de 1 à plusieurs UC.

Poursuite de formation

CS dans le domaine agricole

Délais d'accès à l'action

1 session par an

FORMATION N° RNCP 38093 - 01-01-2029 - MASA

